

S'LOW



■ **Décision n° 2023 -765**
Domaine et Patrimoine

Direction des Sports

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite mettre à disposition de l'association Esport Community, la grande salle du gymnase Descartes située au 33 square Antoine Watteau à Creil (60100), afin de réaliser ses activités sportives, le dimanche de 14h00 à 19h00.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer avec l'association Esport Community, sise, 43 Boulevard Laennec à Creil (60100), représentée par son président, monsieur Aissani Adam, la convention de mise à disposition susvisée.

Article 2 : de fixer cette convention de partenariat du 3 décembre 2023 au 7 juillet 2024.

Article 3 : d'assurer la disponibilité et la gratuité des locaux.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude Villemain

Maire de Creil
Président de l'ACSQ

Creil, le 13 décembre 2023



Date de notification : **20 DEC. 2023**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **20 DEC. 2023**